



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 6774

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de bien vouloir lui indiquer la procédure qui doit être suivie par une commune lorsqu'elle souhaite obtenir le transfert (translation) d'un presbytère dans un autre édifice, en vue de pouvoir utiliser librement le bâtiment servant initialement de logement du ministre du culte.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a déjà posé la même question, rédigée en termes identiques, sous le no 14390 du 12 juin 1989. La réponse qui lui a été faite, publiée au Journal officiel du 21 août 1989 (Assemblée nationale, questions et réponses, page 3676) demeure entièrement valable. Le Conseil d'Etat vient d'être récemment saisi d'une demande d'avis sur les modalités d'utilisation des presbytères communaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6774

**Rubrique :** Cultes

**Ministère interrogé :** intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** intérieur et aménagement du territoire

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1993, page 3517

**Réponse publiée le :** 27 décembre 1993, page 4770